—L'ATHOG'LIEN—



COMMUNE DE THUEYTS

L'ÉDITO

Fort de l'importante mobilisation et du soutien que vous avez apporté pour le maintien de notre EHPAD « Les Vergers », j'ai rencontré de nombreuses personnalités pour les sensibiliser sur ce dossier vital pour territoire.

J'ai reçu le soutien sans réserve de notre Député, de nos 2 Sénateurs, du Président de la Communauté de Communes, de tous les maires de notre communauté de communes qui ont approuvé, à l'unanimité, la motion s'opposant à la fermeture de notre EHPAD, du Président de l'Association des Maires et Communautés de Communes de l'Ardèche.

Comme je l'ai indiqué dans ma lettre aux habitants distribuée dans vos boîtes aux lettres, le Président du Conseil Départemental m'a fait part de son opposition la plus ferme à la fermeture des Vergers. Il a demandé à AESIO de revoir son projet sur la base du maintien de 3 établissements à JAUJAC, LALEVADE et THUEYTS.

Ces prises de position sont particulièrement importantes pour la défense de ce dossier. Tous ont écrits à AESIO pour indiquer leur opposition à cette fermeture. Tous ont sensibilisé Madame La Préfète et Madame La Directrice de L'ARS de l'Ardèche sur ce dossier. Je les remercie tous de ce soutien inconditionnel pour le maintien de l'EHPAD. Nous avançons donc dans la bonne direction. Le Directeur Régional et le Président d'AESIO m'ont indiqué, là aussi par courrier, que conformément à la demande du Président du Conseil Départemental, ils sont prêts à étudier sa demande.

Pourtant, rien n'est encore acquis et je reste, avec le conseil municipal, très vigilant sur les suites à venir. Je ne manquerai pas de vous tenir informés, au fur et à mesure, par l'intermédiaire de notre «Athog'lien» ou, au besoin, par un nouveau courrier distribué à tous.

L'importance de l'avenir de l'EHPAD ne nous a pas empêché de poursuivre notre action municipale et nous avons vu, pendant les trois derniers mois, bien des projets se concrétiser ou en passe de l'être. Ainsi :

- Les sanitaires automatiques dans le parc sont opérationnels
- Le terrain multi sports a été mis en service, il déjà reçu de nombreux visiteurs
- Les travaux du Bike Parc ont commencé, il complètera l'équipement sportif pour les jeunes
- Notre marché du vendredi est désormais garanti et organisé; sa «commission» fonctionne et en règle l'organisation
- L'Équipe de soins primaire est constituée et l'association qui la gère est en place. Avec l'accord du Conseil municipal nous allons faire l'acquisition de l'actuel cabinet médical afin de pouvoir héberger rapidement de nouveaux professionnels de santé qui viendraient la rejoindre. Dans un même temps nous travaillons sur le projet de maison des Professionnel de Santé en coordination avec le département. La vice-présidente en charge de la santé et son équipe, reçue en mairie en juin, a apprécié notre travail et s'est dite prête à soutenir nos efforts.

D'autres dossiers sont en cours d'étude ou en attente de subventions : il en va ainsi de la restauration de l'église et de la réalisation d'un réseau d'eau usée des Eymards.

Je terminerai en évoquant la gestion quotidienne avec une mention particulière pour les agents des services techniques qui ont réalisé un très gros travail pour l'entretien des chemins pour le Trail et la randonnée, ainsi que les bords de voirie. Ce sont plusieurs centaines d'heures avec une débroussailleuse, dans des conditions climatiques parfois difficiles : qu'ils en soient remerciés. J'ajoute à ces remerciements nos jeunes du Conseil Municipal des Jeunes toujours fort impliqués dans la gestion municipale. Le terrain multisports est leur œuvre, le bike parc qui va suivre également. Ils ont suivi les dossiers depuis le début et ont participé aux réunions de concertation et de chantier avec assiduité. Les olympiades que ce même conseil municipal des jeunes a organisées, ont connu le succès habituel pour la joie de tous les participants.

C'est toujours avec enthousiasme que l'équipe municipale assure la gestion de la commune pour le plus grand bénéfice de ses habitants. Mais c'est aussi avec réalisme que cette gestion est assurée comme le montre le budget de la commune que nous expliquons dans ce numéro.

Je souhaite que la saison touristique qui arrive permette du travail pour nos commerçants et de riches rencontres avec nos visiteurs et de belles retrouvailles familiales. Les « Vendredis du Château », avec leur programmation variée, y contribueront à coup sûr.

Bon été à Toutes et à Tous p_{ieve} Chapwis



LA MÉDIATHÈQUE DU VAL D'ARDÈCHE

Pour ce numéro de l'été, un focus sur certaines activités spécifiques de la Médiathèque du Val d'Ardèche : les ateliers "à l'année" et le spectacle de marionnettes

Retour sur les ateliers 2023-2024 de la Médiathèque

La médiathèque du Val d'Ardèche a proposé en 2023-2024 deux ateliers : un atelier contes et un atelier langue des signes, animés par Suzanne Joux, conteuse et auteure.

Pour ceux qui désirent plus d'informations pour éventuellement nous rejoindre en septembre, adresser un mail à suzannejoux@orange.fr

L'atelier contes: pour conter, il faut choisir un conte ou une histoire qui nous plait et qui nous a convaincu. Il faut en repérer la trame, s'entrainer à le raconter à d'autres personnes avec ses propres mots, se l'approprier, le faire évoluer, le peaufiner en travaillant la gestuelle, les images, le rythme et la diction... C'est tout ce travail que l'atelier se propose d'accompagner en s'appuyant sur les richesses du groupe et en y mêlant des jeux et des exercices.

Cette année nous avons eu 8 participants à l'atelier, un noyau de 4 personnes désirant concevoir des animations contes s'est constitué et nous avons conçu des animations pour Halloween, pour Noël et pour le printemps. Animations qui ont été réalisées à la médiathèque mais également dans d'autres institutions.



L'atelier LSF: L'atelier confirmé a réuni 6 participantes déjà présentes l'année dernière. Nous avons poursuivi l'apprentissage des bases de la LSF pour pouvoir soutenir une conversation du quotidien. Et nous terminons l'année avec un chansigne (chanson signée) collectif ce qui nécessite un travail de traduction et d'adaptation intéressant. L'atelier initiation a réuni 4 participants qui ont découvert les logiques de la LSF, abordé des sujets en lien avec la surdité (les implants cochléaires, les différents problèmes d'audition, comment communiquer avec une personne sourde...) et travaillé une histoire.

Deux rencontres autour de l'écriture à la médiathèque

La médiathèque a proposé le mardi 2 avril une rencontre littéraire autour du livre « Lame du Roi*» écrit par une personnalité ardéchoise bien connue, Françoise Gelly. Cette native de Thueyts, ayant fait carrière dans l'enseignement en éducation spécialisée, ancienne élue et maire de Mayres est venue présenter son ouvrage, très riche en contenu. Il s'agit d'un roman historique, qui se situe dans une période peu connue de l'Histoire de France, et peu traitée en général (1814-1824), soit la restauration de la monarchie par LOUIS XVIII, avant et après le retour de NAPOLEON 1er sous les Cent Jours. Mais c'est aussi un roman d'aventures, de cape et d'épée, où l'on se bat pour son honneur et contre ses ennemis. C'est encore un roman d'amour, bâti autour d'un couple d'aristocrates engagés et amoureux, et un roman social pour partie, qui préfigure les futures réflexions sur le sort des paysans, fermiers ou métayers, ou l'éducation des garçons et des filles.



Ce livre est tout cela à la fois. Écrit d'une plume alerte et facile à lire, il rencontre un large public.

Des projections préparées par Michel Lascombe ont permis d'illustrer les aspects historiques ; des extraits du roman ont été lus par Bernard Gelly et par Françoise Gelly elle-même. Des échanges ont aussi été consacrés au travail d'écriture et aux modes d'édition. La séance s'est terminée par quelques dédicaces pendant le traditionnel pot de l'amitié.

*Lame du Roi, Les Editions Baudelaire, Lyon, 4ème trim.2022, 542 pages.

On ajoutera qu'une présentation spécifique de « Lame du Roi » avait, quelques jours auparavant (le 21 mars), été offerte à un public intergénérationnel. Etaient réunis pour la circonstance à la médiathèque : les élèves de la classe de Mme Réau, école publique et ceux de la classe de Mme Pinède, école privée ainsi qu'une dizaine de résidents de l'EHPAD Les Vergers. Tous ont été très intéressés et n'ont pas hésité à poser des questions à l'auteure. Deux belles rencontres qui ont été appréciées par tous et qui ont donné envie de poursuivre dans cette voie!



Un livre un film

Le dimanche 24 mars la sixième rencontre du cycle **Un livre un film** à la Vesprade avec la collaboration de la maison de l'Image a donné lieu à un moment d'échanges très intéressants autour de deux œuvres toutes deux sensibles et abordant des sujets variés autour des souvenirs d'enfance et de la recherche de l'identité, autant qu'une réflexion sur l'attachement aux origines et à la terre en particulier. Il s'agissait de réagir autour de **Arrête avec tes mensonges** d'Olivier Peyon (2023), un film adaptant le roman du même titre de Philippe Besson.

Comme d'habitude, le public présent s'est livré à une discussion très riche sur l'œuvre littéraire et cinématographique. Encore un bon moment qui donne envie de recommencer!

Et pour cet été...

Après les animations du printemps qui ont accueilli un public fidèle mais aussi renouvelé (animations familiales et spectacles de marionnettes pendant les vacances scolaires, expositions de photos prêtée par la communauté de commune, exposition des peintures sur soie de Nelly Lemaire); nous entrons dans la période d'été, avec plusieurs propositions qui mettent en valeur notre patrimoine. Les photos sont à l'honneur cette année: celles de Bernard Bouchereau, "paysages d'Ardèche" en juillet; et **les vôtres** en août, nouvelle exposition participative sur Thueyts, avec une petite surprise! Suivez les affiches!

Quant aux **jeunes**, ils auront plusieurs possibilités de se distraire : le **mardi 16 juillet de 14h30 à 17h30**, la Médiathèque propose un après-midi ludique dans le cadre de « Partir en livre », manifestation nationale du ministère de la culture ;

le jeudi 25 juillet et mercredi 21 août à 10h30, représentation du spectacle des marionnettes "Hola! V'là Zoa".

Et on n'oublie pas non plus les programmes des **spectacles de juillet/août**, dont **les Vendredis du Château**, très diversifiés, afin de satisfaire le plus grand nombre et **tous les goûts**: beaucoup de musiques (traditionnelle, classique, rap, variété, instrumentale, chansons, en groupe, en solo, en orchestre) du théâtre, des textes toujours et encore ... Des valeurs sûres, mais aussi des découvertes, des nouveautés, et là encore, le souci de représenter les talents locaux, confirmés ou émergents. Patrimoine culturel, encore et toujours. Là aussi, plus que jamais, suivez les affiches, Panneau Pocket, le site de la mairie, le panneau lumineux, etc. L'été sera chaud!

Horaires d'été 2024

La Médiathèque prend ses horaires d'été avec prêt de documents du 8 juillet au 01 septembre : Lundi et mercredi 18H-19H Vendredi et samedi 10H-12H

Ouverture libre les après-midi pour les expositions (sans prêt) les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 14H à 17H

Bonne nouvelle pour les 70 ans et plus



Le conseil municipal de Thueyts a décidé le 23 mai 2024, à l'unanimité des présents et représentés, d'étendre la gratuité de l'abonnement à la médiathèque au profit des personnes de plus de 70 ans. C'est une volonté de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture et aux savoirs, qui va dans le sens des évolutions nationales et d'une généralisation future de la gratuité. Concrètement, si vous avez 70 ans et plus au moment de prendre ou renouveler votre abonnement, vous êtes concerné, c'est désormais gratuit!

"Hola! V'là Zoa", un spectacle de marionnettes à la Médiathèque!

Le spectacle de marionnettes "Hola! V'là Zoa" a été conçu à la médiathèque de Thueyts par Léona Humbert, la salariée, Françoise Génébrier, participante à l'atelier contes et Suzanne Joux, animatrice des ateliers contes et LSF.

La conception:

Début 2023, l'équipe du spectacle est constituée et le projet validé par les responsables de la médiathèque.

Pour avoir conçu plusieurs spectacles petits formats, Suzanne propose de mener les étapes de ce projet de spectacle pour enfants de 4 à 10 ans. Étapes menées souvent de front, parfois ensemble, parfois chacune de son côté.

- L'équipe se met d'accord sur les idées majeures du Élaboration du castelet que nous voulons spectacle. Dans notre histoire, chacun des personnages sera pris en compte avec ses spécificités: compétences et qualités mais aussi ses difficultés. L'histoire mettra en valeur la solidarité et l'harmonie avec l'environnement.
- Définition du personnage principal : une petite fille qui vient d'une autre planète. Puis d'autres personnages: un vieil homme, un cochon, un petit garçon. Nous sommes limitées à 4 personnages car nous sommes deux (Françoise et Suzanne) derrière le castelet pendant que Léona assure l'interface avec le public, qui est sollicité durant le spectacle.
- Réalisation des marionnettes à gaine avec une tête en papier mâché et des corps en tissu.

- transportable dans une voiture et donc démontable, Réalisation d'un plan avec Philip, un ami Athogien bricoleur qui le construit avec du bois et des fournitures financés par la municipalité.
- Réalisation de l'habillage du castelet et du décor du spectacle avec des chutes de tissu et de peinture diverses. Travail sur l'éclairage et la musique (réalisée spécifiquement pour ce spectacle par un ami musicien).
- Élaboration collective de l'histoire, phases d'écriture, intégration de chansons transformées, travail sur la participation du public.
- Apprentissage des textes.

Toutes ces étapes nous amènent à l'été 2023 où nous commençons à mettre en scène le spectacle dans le castelet. Durant le dernier trimestre de 2023, nous répétons chaque semaine, et nous réalisons les documents de communication : dossier de présentation et affiches.



Avec l'accord de la municipalité, nous définissons les lieux où nous pourrons jouer : à savoir les institutions publiques de la communauté de communes et nous prenons contact avec elles pour organiser la tournée.

Avant de pouvoir jouer dans les institutions publiques qui souhaitent nous accueillir, nous sollicitons les avis

d'une enseignante et d'une conseillère pédagogique qui nous apportent des critiquent constructives. Une séance test avec une quinzaine de personnes nous permet d'affiner les derniers détails avant le début de la tournée.

La tournée:

En Janvier 2024, la tournée commence. Le spectacle évolue avec l'introduction de nouveaux éléments, nous faisons notre expérience et prenons confiance. Nous rencontrons notre public (écoles, médiathèques, Ehpad, centre de loisirs, etc...) dans les villages avec plaisir et étonnement. Nous savourons le résultat d'avoir, ensemble, construit cette histoire malicieuse, porteuse d'espoir et de sagesse pour partager avec les enfants et leurs accompagnants un moment de gaité. Déjà 380 personnes ont pu assister à notre spectacle!

Nous remercions la médiathèque et la municipalité pour avoir été supports de ce projet. Nous remercions également nos proches souvent sollicités pour venir nous encourager, nous photographier, nous filmer.

> Il est encore temps de voir "Holà! V'là Zoa" puisque nous jouerons le jeudi 25 juillet et le mercredi 21 août à 10h30 à la Médiathèque de Thueyts!

LE SERVICE TECHNIQUE



En plus des travaux d'entretien habituels, les services techniques ont procédé ces dernières semaines au débroussaillages des parcours du Trail de la Chaussée des Géants et des abords des routes et chemins. Ce travail va se poursuivre encore dans les semaines à venir.





Le nouveau jardin du souvenir est terminé.

Dorénavant, comprises dans la redevance d'achat d'une case ou d'un droit de dispersion, des plaques en laiton portant l'identité des défunts seront fixées par le service technique sur les cases ou sur le mur du jardin du souvenir.

Les agents ont dû procéder au débroussaillage de la zone où se trouvera le futur parcours de VTT afin qu'une entreprise spécialisée puisse élaguer certains arbres, et abattre les plus dangereux. Suite à ces interventions, les souches restantes ont été arrachées.









Une nouvelle signalétique a été installée dans le parc du Château. D'autres nouveaux panneaux vont fleurir dans le village au cours des semaines à venir.

Suite à la demande de plusieurs personnes, des bancs et des râteliers vélos ont été achetés. Ils seront fixés à plusieurs endroits dans le village.

LE BUDGET

Le vote du budget est un acte obligatoire et fondamental dans la vie d'une commune, car il est l'expression d'une volonté politique de l'équipe municipale. C'est le moment où la municipalité fixe les grandes orientations et inscrit l'ensemble des dépenses et recettes pour l'année.

Les finances d'une commune sont le « nerf de la guerre ».

Il y a les dépenses régulières et incompressibles comme les charges de personnel, les fluides (électricité, eau..), l'entretien des bâtiments... Et il y a les orientations politiques qui déterminent des projets où la mairie va investir des fonds issus de son propre budget agrémenté des subventions sollicitées.

Présentation des orientations du budget primitif 2024

Adopté par le Conseil municipal le 11 avril, le budget 2024 a été conçu sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins afin de mener à bien l'ensemble des projets définis.

La structure d'un budget comporte deux parties distinctes : une section de fonctionnement et une section d'investissement, qui doivent être équilibrées avec les recettes égalant les dépenses.

Malgré un contexte économique contraint et les incertitudes liées à l'inflation et à la hausse des coûts de matières premières et de l'énergie, qui rendent parfois les perspectives bien difficiles à tracer, la municipalité reste fidèle à ses engagements de promouvoir une commune attractive en maintenant un service de qualité à la population et en proposant un programme d'investissement dynamique et nécessaire à son développement.

Les orientations et perspectives retenues découlent de ce contexte mouvant et des choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité des taux d'imposition
- Volonté de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'évolution de certaines charges incompressibles
- Poursuite d'un programme d'investissement ambitieux pour le développement de la commune

Les projets d'investissement

Une gestion saine

Bénéficiant d'une situation financière saine, la municipalité poursuit la mise en œuvre de ses engagements. En 2024, la commune affiche un niveau d'endettement qui continue à diminuer qui nous permet d'envisager de nouveaux investissements ambitieux.

Pour l'année 2024, les principaux programmes d'investissement envisagés sont les suivants :

- Achat du cabinet médical 160 000 €
- Provisions construction établissement de santé 240 000 €
- Création d'un terrain multisports et d'un terrain de VTT 140 000 €
- Travaux de rénovation des logements communaux 140 000 €
- Voirie 100 000 €
- Rénovation des peintures de l'Église 170 000 €

Soit un total de 950 000 €.

Ces investissements sont financés par l'excédent qui sera dégagé en 2024 (169 466 €). Les excédents dégagés les années précédentes (500 000 €), un emprunt de 160 000 € et les subventions demandées auprès de l'Etat, de la région et du Département pour équilibrer cette dépense.

Pour l'ensemble de ces projets mentionnés ci-dessus, la commune continuera de rechercher activement les subventions mobilisables.



LE BUDGET COMMUNAL...

"L'équilibre du budget 2024"

RECETTES





175 976 € **DONT VIA FERRATA** 48 500 €

IMMEUBLES



204 500 €

ÉTAT 553 283 €

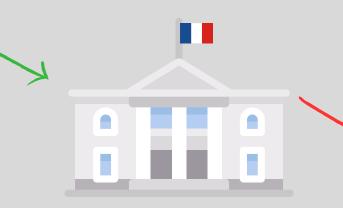








160 000 €





DÉPENSES





FONCTIONNEMENT 1 288 603 €



SERVICE À LA POPULATION 382 403 €



SALAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL 493 100 €



ÉQUIPEMENTS 140 000 €



ÉQUIPEMENTS **SPORTIFS** 140 000 €



ASSOCIATIONS

15 000 €



CHARGES 398 100 €



ÉGLISE 170 000 €



INVESTISSEMENT

950 000 €

MÉDICAL 400 000 €



VOIRIE 100 000 €

COMPRENDRE VOTRE TAXE FONCIÈRE

(PROPRIÉTÉS BÂTIES)

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
ties	Taux 2022	31.26%	%	2.25%	0.221%	%	0.243%	
	Taux 2023	32.51% 2	%	2.25% 3	0.23% 6	%	0.244% 5	
	Adresse					12.00% 4		
	Base 1	1884		1884	1884	1884	1884	
	Cotisation	612		42	4	226	5	889
p	Cotisation lissée							
étés	Adresse							
Propriétésbâties	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022	550		40	4	211	4	889
	Cotisation 2023	612		42	4	226	5	
	Variation	+11.27%	%	+5.00%	0%	+7.11%	+25.00%	

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un impôt prélevé sur les propriétaires de maisons, d'appartement ou de locaux commerciaux ou professionnels. Cette taxe est prélevée au profit des communes et des groupements de collectivités territoriales : dans notre cas la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans.

La taxe foncière sur les propriétés bâties évolue chaque année en fonction de 2 éléments : la valeur locative cadastrale de la propriété et le taux d'imposition voté par les différentes collectivités territoriales et groupements qui la perçoivent.

La « valeur locative cadastrale » de la propriété correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce "loyer" est modifié tous les ans en vertu de coefficients d'actualisation et de revalorisation fixés par la loi (art. 1516 du code général des impôts). Cette année, l'augmentation de la « valeur locative cadastrale » décidée par l'État est de 3,9 %

Ce "loyer" est divisé par 2 pour calculer la base d'imposition. 1

Les taux votés par les conseils élus des collectivités territoriales ou groupements s'appliquent à cette base d'imposition.

La variation du montant de votre taxe foncière d'une année sur l'autre est donc dû:

- 1. Toujours au changement de la « valeur locative cadastrale » donc de la base d'imposition.
- 2. Éventuellement à l'augmentation du taux décidé par l'une des collectivités ou groupements.

Ainsi, même si aucune collectivité ou groupement n'augmente son taux, la « valeur locative cadastrale » augmente tous les ans et donc votre taxe foncière augmente. De même, il est possible qu'une collectivité augmente son taux alors qu'une autre ne l'augmente pas.

Pour prendre l'exemple de cette année, le Conseil municipal de Thueyts 2 et le CDC Ardèche des Sources et Volcans 3 ont décidé de ne pas augmenter leur taux d'imposition. Il n'en reste pas moins que, du fait de l'augmentation automatique de la valeur locative cadastrale, le montant de votre imposition augmentera de 3,9 %.

Par ailleurs, trois autres taxes sont prélevées en même temps que la taxe foncière et apparaissent donc sur votre avis d'imposition. Il s'agit de la taxe spéciale d'équipement, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères 4 est, comme son nom l'indique, destinée à payer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. Son taux est fixé par le Conseil de la CDC ASV qui a décidé aussi de ne pas le modifier cette année. Il varie selon quatre zones entre 10 et 13 %.

La taxe GEMAPI 5 est perçue au profit de l'Établissement public territorial de bassin du « Bassin Versant de l'Ardèche ». C'est le Conseil de la CDC ASV qui fixe son montant ; cette année, il est prévu que cette taxe rapporte un montant de 61 981,85 €. Ce montant est réparti entre les différentes communes proportionnellement aux recettes qu'elles procurent, et à partir de là, l'État en fixe le taux applicable aux contribuables pour atteindre le montant voté par le Conseil communautaire.



EPORA

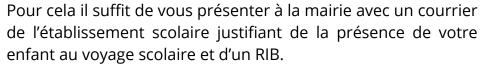
Établissement public foncier
d'État au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

La taxe spéciale d'équipement ⁶ est perçue au profit de l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), pour lui permettre de financer ses acquisitions foncières et immobilières. Le montant voté par le Conseil de l'établissement est réparti selon la même technique que pour la taxe GEMAPI.

Tous ces taux s'appliquent également à la valeur locative cadastrale (valeur cadastrale divisée par 2); là encore le montant de l'impôt à payer augmente donc, même si les taux n'ont pas été modifiés par les conseils.

VOYAGE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que si l'un de vos enfants est parti en voyage scolaire avec son collège ou son lycée en 2024, la mairie souhaite offrir 40 euros afin d'accompagner financièrement les familles.







LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



LE CARNAVAL

Vous étiez nombreux à danser et chanter dans les rues de Thueyts, dans l'après-midi du samedi 6 avril. Pour la troisième année consécutive, petits et grands se sont mêlés au cortège organisé par le conseil municipal des jeunes. Cette année encore de nombreuses familles costumées sur le thème fluo, strass et paillettes ont déambulé dans les rues du village au son de la fanfare. Les carnavaliers du jour ont fini sur la place du champ de mars où le Carmentran a été brûlé selon la tradition.

LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Les jeunes conseillers ont accompagné Pierre CHAPUIS, le maire, Michel LIOGIER, président de la FNACA, lors de la commémoration du 8 mai. Leur participation à cette commémoration à travers la lecture du texte de l'union française des anciens combattants, l'appel aux morts de toutes les guerres, le dépôt de gerbe. Cette année, Monsieur le maire a souligné la présence d'une jeune fille comme porte drapeau, parité appréciée des anciens combattants. Les jeunes conseillers perpétuent ainsi le devoir de mémoire.



LES OLYMPIADES

Pour la troisième année consécutive, le conseil municipal des jeunes a organisé les Olympiades dans le parc du château. Cette animation est toujours appréciée des jeunes et ados qui aiment se mesurer aux différents défis proposés : chamboule-tout, lancer de poids, saut en longueur, etc. sans oublier un défi bonus préparé par les bénévoles de la médiathèque. Les jeunes participants ont tous gagné une médaille en souvenir de cette après-midi de jeux.

DES PROJETS MENÉS À BIEN

Les jeunes conseillers suivent toujours leur projet d'Aménagement Sportif sur la commune en participant aux réunions de chantiers. Le terrain multisports rassemble les jeunes basket autour du foot. du essentiellement. Le terrain de VTT sera terminé durant l'été. Les feront aménagements se l'automne en même temps que le goudronnage.





L'Association des anciens maires et adjoints de l'Ardèche (AAMAA) et l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche (AMF 07) ont organisé un concours ouvert aux conseils municipaux des jeunes (CMJ) de l'Ardèche. L'objectif était de réfléchir sur la notion de citoyenneté ainsi que sur les valeurs et principes de la République. Pour participer, les CMJ devaient répondre, via le support de leur choix, à la question : « C'est quoi être citoyen ? ». Vous trouverez ci-dessous l'œuvre présentée par le conseil municipal des jeunes de Thueyts.

C'est quoi être citoyen?

Commencer par creuser les fondations,
Organiser des rangées de respect, pour que les murs soient bien droits et pour qu'ils forment une harmonie parfaite.

Attention à bien lisser les joints pour ne pas laisser entrer la colère.

Remplir en totalité le mur de fidélité et de loyauté.

Bâtir le courage avec soin pour défendre ses couleurs, comme il se doit.

Poser les tuiles pleines d'espoir et de détermination,

pour éviter les conflits.

On a bien failli oublier le plus important, la protection, qui est un isolant extrêmement efficace.

Celle-ci s'adapte à tous types de personnes,

il faut juste veiller à ce qu'elle soit bien positionnée de manière à ce que nos compatriotes soient préservés de toutes mésaventures.

Forger une bonne couche de sacrifices.

Fabriquer un cocon d'empathie.

Vérifier que tout semble parfait, ensuite vous pouvez carreler le sol.

Un carrelage rempli de bienveillance, de douceur et de protection.

Ne pas oublier d'aller jeter les déchets pleins de mépris et de malveillance, car ils n'ont pas de place sur ce chantier.

Pour terminer une touche colorée pour décoration s'impose :

Un peu de loyauté, d'apaisement et de confiance.

Une touche de pureté et d'innocence.

Une goutte de sang remplie de souvenirs de nos soldats morts au combat.

Avez-vous deviné?

Ce sont les couleurs de notre drapeau tricolore : Bleu-Blanc-Rouge

Rappel sur les consignes de Tri....



Les cartons "ondulés" sont à déposer dans la benne à votre disposition aux dépôts techniques (à coté l'ancien Gédimat). Ils ne doivent pas être mélangés aux cartonnettes

ET LES NUISANCES SONORES...

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux agricoles, les chantiers de travaux (publics ou privés), les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, quelle que soit la nature des outils utilisés (industriels, artisanaux, agricoles, horticoles...), sont interdits lorsqu'ils sont sources de bruit :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au samedi
 - toute la journée les dimanches et jours fériés.

Exception est faite en cas d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes ou des biens, à la sauvegarde des récoltes et au ramassage des ordures ménagères.

Sur les voies et places publiques, les voies et places privées accessibles au public, dans les lieux publics, et dans les lieux privés accessibles au public, y compris les terrasses, cours et jardins des cafés et restaurants, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur répétitivité, ou l'heure à laquelle ils se manifestent, quelle que soit leur provenance, et notamment ceux produits par (liste indicative non exhaustive) :

- les publicités par cris ou par chant, ou par des appareils bruyants,
- l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, que ces appareils soient fixes ou montés sur un véhicule,
- l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues,
- les réparations ou réglages de moteurs, quelle qu'en soit la puissance, à l'exception de réparations de courte durée nécessaires à la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- les appareils de ventilation, de réfrigération, de climatisation ou de production d'énergie
- les pétards, artifices, objets et dispositifs bruyants similaires,
- la manipulation, le chargement ou déchargement de matériaux, matériels, denrées ou autres objets, ainsi que par les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations.

TRIBUNE D'EXPRESSION LIBRE

Expression de la liste "Concordance Thueyts"

La liste « Concordance Thueyts » veut ici remercier toutes les Athogiennes et tous les Athogiens pour leur formidable mobilisation pour la défense de l'EHPAD des « Vergers ». La pétition que nous avons proposée à la population a recueilli plus de 1000 signatures. Certes, la vigilance s'impose toujours, mais le pire a été évité par votre action, une réactivité immédiate de nos élus et le soutien unanime du Conseil municipal.

Notre liste a également proposé que nos anciens puissent, comme déjà nos jeunes lecteurs, accéder gratuitement à la médiathèque. Cette gratuité s'applique désormais aux lecteurs à partir de 70 ans. Cet âge sera progressivement abaissé pour parvenir progressivement à la gratuité pour tous. Notre liste avait indiqué dans son programme électoral sa volonté d'améliorer l'accès de tous à la culture. Elle le met en œuvre progressivement par cette gratuité et les différentes manifestations culturelles qu'elle soutient et sa participation active à la commission culture de la Communauté de communes et au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC).

Notre liste avait encore proposé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Les jeunes conseillers élus en 2021 et 2023 se sont investis sans compter pour mener à bien les projets initiés par leurs prédécesseurs. Le terrain de VTT et le terrain multi-sports vont être opérationnels pour cet été. Ils marquent ainsi le début de la réalisation de l'aménagement du quartier dit La Condamine annoncé par le Maire lors de ses vœux et présenté dans le précédent « Athog'lien ».

Là encore, notre liste tient ses engagements en informant régulièrement les habitants grâce à cet Athog'lien trimestriel dont on sait qu'il est attendu par nombre d'entre vous.

Expression des élus "Thueyts toujours plus dynamique"

Régulièrement sollicitée, l'opposition municipale n'a pas souhaité s'exprimer.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ ET LA MÉDIATHÈQUE

Au mois de juillet



Exposition de photographies des paysages d'Ardèche et d'ailleurs par Bernard Bouchereau

Le vendredi 12 juillet à 20h30



Concert d'ouverture de la saison 2024 par l'Orchestre d'Harmonie d'Aubenas Vals

U.ES VENOAPO

Le mardi 16 juillet de 14h30 à 17h30

Animations et jeux à la Médiathèque



Le vendredi 19 juillet à 21h

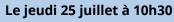
PH.893 - groupe de rap Ardéchois





Le mercredi 24 juillet à 20h

Soirée scrabble à la Médiathèque





Spectacle de marionnettes "Hola ! V'là Zoa" à la Médiathèque



Le vendredi 26 juillet à 21h

The Celtic Legend Band Voyage musical en pays celtes



Au mois d'août



Exposition de photographies de Thueyts, d'hier d'aujourd'hui et de demain exposition participative



Le jeudi 01 août à 21h

Portraits de familles Concert par Patrice Jania accompagné de Marie Lieby



Le vendredi 2 - samedi 3 dimanche 4 Août

Grande fête votive Attractions foraines bal et buvette



Le vendredi 9 août à 21h

Chutes libres Théâtre de et avec Manuel Pratt





Le vendredi 16 août à 21h

Le Piano Vagabond Concert de Marianne Schoendorff





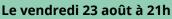
Le mercredi 21 août à 10h30

Spectacle de marionnettes "Hola ! V'là Zoa" à la Médiathèque



Le mercredi 24 juillet à 20h

Soirée scrabble à la Médiathèque



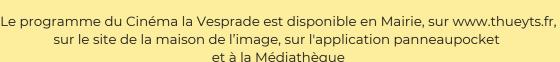


Dis-moi une chanson Spectacle littéraire et musical de Yves Billoin Fauconnier





CINÉMA LA VESPRADE...





BULLETIN D'INFORMATION

Commune de Thueyts 8 place du champ de Mars 07330 THUEYTS Juillet 2024 13e édition

Directeur de publication : Pierre Chapuis Rédaction - Conception : Service administratif Photos : Mairie de Thueyts - Thierry Brun

Impression : ACL Imprimerie - Aubenas - 800 tirages

Dépôt légal : Juillet 2024 N°ISSN - 2971 - 3617

